

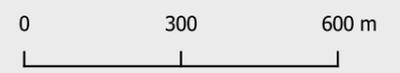
ZONAGE PLUVIAL
CARTE N°1
Règle de gestion
des pluies courantes

Commune : DESTRY

-  Limites communales
-  Cours d'eau permanent
-  Cours d'eau intermittent
-  Plan d'eau

Zonage des règles
de gestion des pluies courantes

-  Zone verte
-  Zone orange



Réalisation : SEPIA Conseils - 2024
Sources : IGN, OSM



ZONAGE PLUVIAL

CARTE 2

Règles de gestion des pluies moyennes à fortes

Commune : DESTRY

-  Limites communales
-  Cours d'eau permanent
-  Cours d'eau intermittent
-  Plan d'eau

Zonage des règles de gestion des pluies moyennes à fortes, applicable aux projets autres que les maisons individuelles

Période de retour d'insuffisance minimale à assurer :

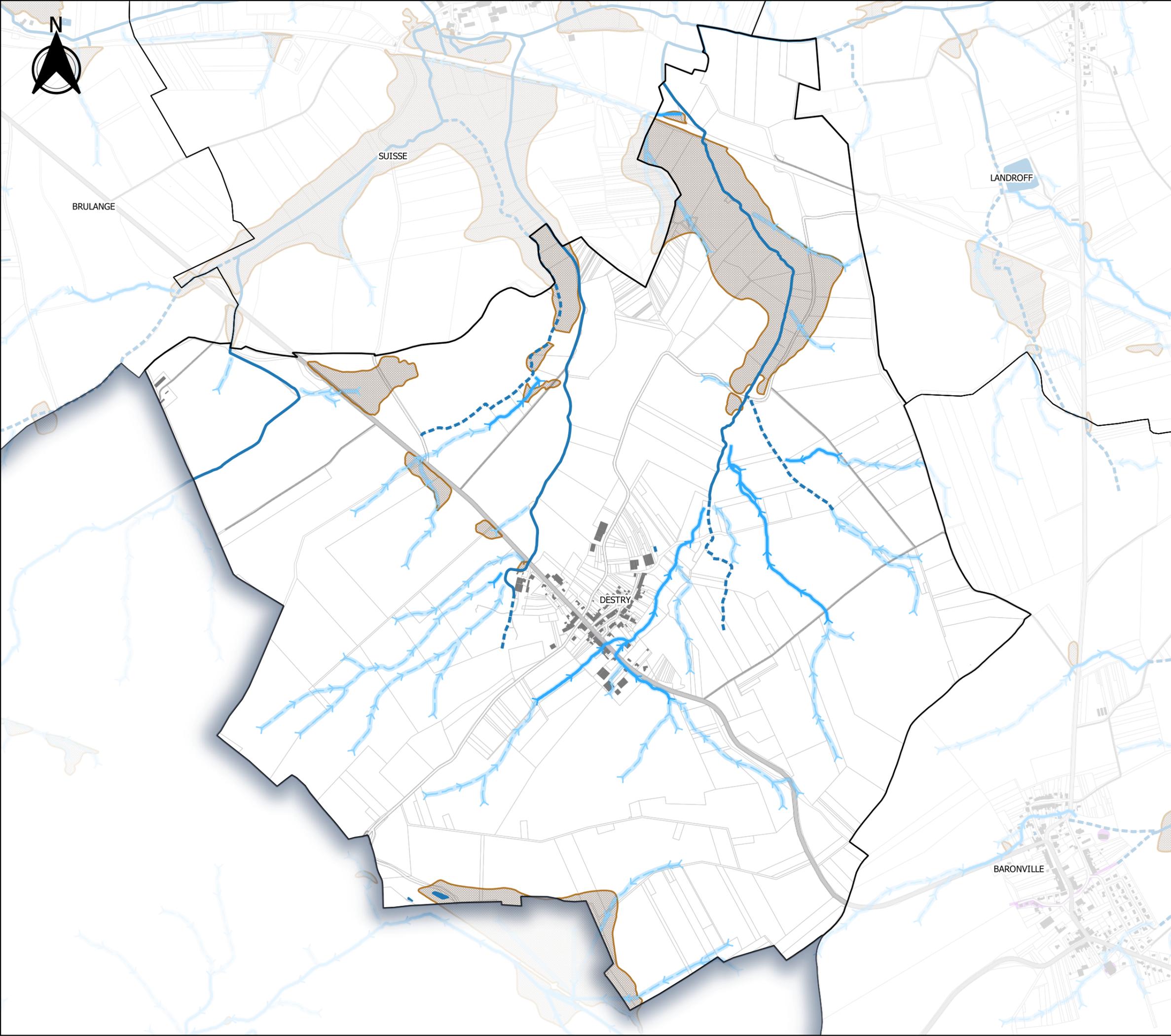
-  10 ans
-  20 ans
-  30 ans
-  50 ans

Débit de fuite maximal pouvant être autorisé :

-  Zone orange : 3 L/s/ha
-  Zone verte : 1 L/s/ha



Réalisation : SEPIA Conseils - 2024
Sources : IGN, OSM



ZONAGE PLUVIAL
CARTE N°3
Gestion des
pluies exceptionnelles

Commune : DESTRY

-  Limites communales
-  Cours d'eau permanent
-  Cours d'eau intermittent
-  Plan d'eau

- Secteurs sensibles au ruissellement**
-  Axe de ruissellement principal (en aval d'un bassin versant d'au moins 30 ha)
-  Axe de ruissellement secondaire (en aval d'un bassin versant d'au moins 5 ha)
-  Zone sensible au ruissellement (bande de 10 m de part et d'autre des axes de ruissellement)

-  Cuvette potentiellement inondable

-  Secteurs sensibles avérés (désordres liés au ruissellement déjà survenus par le passé)



Réalisation : SEPIA Conseils - 2024
Sources : IGN, OSM



ZONAGE PLUVIAL

CARTE N°4

Contextes particuliers vis-à-vis de l'infiltration des eaux pluviales

Commune : **DESTRY**

- Limites communales
- Cours d'eau permanent
- Cours d'eau intermittent
- Plan d'eau

Contextes particuliers vis-à-vis de l'infiltration des eaux pluviales

- Pente du terrain comprise entre 5 et 10 %
- Pente du terrain supérieure à 10 %
- Risque de remontées de nappe
- Risque fort ou moyen de retrait-gonflement des argiles
- Périmètre de protection rapprochée d'un captage d'eau
- Périmètre de protection éloignée d'un captage d'eau
- Mouvement de terrain recensé
- Cavités souterraines recensées
- Sites pollués (BASOL) : périmètre de prévention d'un rayon de 150 m

0 300 600 m

Réalisation : SEPIA Conseils - 2024
Sources : BRGM, IGN, OSM, ARS